



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 novembre 2011
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation dans l'Abyei

I. Introduction

1. Présenté en application du paragraphe 11 de la résolution 1990 (2011) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil m'a prié de lui rendre compte de la mise en œuvre de l'Accord du 20 juin 2011 signé à Addis-Abeba entre le Gouvernement de la République du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei (S/2011/384, annexe), le présent rapport fait le point sur la situation dans l'Abyei ainsi que sur l'évolution du déploiement et des opérations de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) depuis mon précédent rapport du 29 septembre 2011.

II. Situation en matière de sécurité

2. Pendant la période considérée, la situation sur le plan de la sécurité est restée calme mais imprévisible dans la zone d'Abyei, en raison de la présence des forces armées, du début de la migration des Misseriya et de l'absence de retours à grande échelle de personnes déplacées. Au 23 novembre, les forces armées et la police du Gouvernement soudanais étaient toujours présentes dans la région au nord du fleuve Kiir/Bahr al-Arab. L'Armée populaire de Libération du Soudan (SPLA) s'est redéployée hors de la zone depuis le 9 novembre et a réinstallé le quartier général de sa brigade à Mijan Kol, à environ 3 kilomètres au sud d'Agok et de la limite de la zone d'Abyei. Cependant, les services de police du Soudan du Sud restent à l'intérieur de la zone et des membres de la SPLA continuent d'y être observés du fait de leur emplacement proche de la limite de la zone et du marché d'Agok. Le Gouvernement soudanais persiste à lier son retrait aux autres dispositions de l'Accord du 20 juin, notamment la mise en place de l'administration de la zone d'Abyei, tandis que celui du Soudan du Sud a déclaré qu'il procéderait à son retrait total en même temps que les Forces armées soudanaises effectueraient le leur.

3. Avec l'arrivée de la saison sèche, l'état des routes s'est singulièrement amélioré, permettant à la FISNUA d'être plus visible et plus présente pour assurer la sécurité. La Force intérimaire effectue régulièrement des patrouilles aériennes et terrestres; elle met en place des bases opérationnelles de compagnies et des bases opérationnelles temporaires dans des zones critiques pour renforcer ses capacités de



surveillance mobile et statique. À ce jour, des bases opérationnelles de compagnies ont été mises en place dans la ville d'Abyei, à Diffra et à Agok, et des bases opérationnelles temporaires ont vu le jour à Todach, Um-Khariet, Banton, Noong, Antony et Rumamier. La Force intérimaire fait également des visites régulières dans les centres de population et assure la liaison avec les communautés locales.

4. La FISNUA a par ailleurs vu son accès à toute la zone d'opérations facilité par l'édification d'un nouveau pont Bailey, qui remplace depuis le 28 octobre le pont de Banton détruit pendant le conflit en mai 2011. Le nouveau pont a été fourni par le Gouvernement éthiopien et construit par des ingénieurs de ce pays. Lorsqu'il s'est rendu dans la zone d'Abyei le 31 octobre, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a officiellement ouvert le pont, point de passage important entre la ville d'Abyei et Agok qui facilitera le retour des personnes déplacées, l'accès des secours humanitaires, les opérations de la Force intérimaire et le transport commercial.

5. La migration annuelle des Misseriya vers le sud, en passant par la zone d'Abyei, a commencé pendant la période considérée, les premières approches dans les régions de Diffra et d'Umm Khaer ayant eu lieu fin octobre. Le 1^{er} novembre, des éléments Misseriya accompagnant environ 2 000 têtes de bétail sont parvenus à Goli, à 25 kilomètres au nord de la ville d'Abyei. Le 15 novembre, 150 nouvelles têtes de bétail ont été aperçues dans cette même ville.

6. Face à la présence continue des forces armées, à l'absence de retours à grande échelle de personnes déplacées et à la réduction des perspectives d'une deuxième saison de semailles, il existe un risque que la violence éclate pendant la période de migration. C'est pourquoi la FISNUA prend d'avance des mesures pour assurer la sécurité de la migration et des retours, et elle invite les dirigeants des Misseriya à revoir leur position sur le rythme de la migration. La FISNUA entretient également des contacts avec tous les groupes en mettant l'accent sur le fait qu'aucun élément armé ne devrait entrer dans Abyei, considérant que 160 nomades, dont plus de 30 armés d'AK-47, se sont rendus à moto de Diffra à Abyei le 20 novembre, et ont pénétré dans le camp des Forces armées soudanaises avant de retourner à Diffra le même jour.

7. Au 14 novembre, plus de 100 engins et mines non explosés avaient été récupérés et éliminés par la FISNUA en divers endroits à Banton, Todach et le long de la route d'Abyei à Rumamier. Malheureusement, bien que la Force ait sollicité le concours des Gouvernements soudanais et sud-soudanais, aucune des deux parties n'a fourni de cartes indiquant l'emplacement des mines. Toutefois, le 15 novembre, la SPLA a expédié une équipe de déminage pour lui indiquer les zones probablement minées. Il faut d'urgence repérer et éliminer les mines pour faciliter le retour des personnes déplacées et la sécurité de la prochaine période de migration, ainsi que les opérations de la FISNUA, qui est actuellement dans l'obligation de déminer préalablement tous les itinéraires de patrouille. Le Service de lutte antimines des Nations Unies est prêt à déployer une équipe dans la zone d'Abyei pour appuyer la Force et faire en sorte que les normes internationales de déminage et de sécurité soient respectées en attendant que les visas soient approuvés.

III. Évolution de la situation politique

8. Pendant la période considérée, la mise en œuvre de l'Accord du 20 juin 2011 sur la zone d'Abyei a très peu progressé. Le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, dirigé par Thabo Mbeki, a continué de dialoguer avec les deux parties à ce sujet; il est appuyé dans ses efforts par mon Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud, Haile Menkerios, par le Chef de mission de la FISNUA, le général de corps d'armée Tadesse Werede Tesfay, et par les partenaires internationaux.

9. L'Accord du 20 juin sur la zone d'Abyei a engagé les parties à mettre en place l'administration de la zone d'Abyei, avec à sa tête un administrateur principal nommé par le Gouvernement sud-soudanais et approuvé par le Gouvernement soudanais, et un administrateur principal adjoint nommé par le Gouvernement soudanais et approuvé par le Gouvernement sud-soudanais. Les parties ont également convenu que le Président du Conseil législatif de l'Abyei serait désigné par le Gouvernement soudanais. Malheureusement, la mise en place de ces organes a peu avancé car elle a été considérablement retardée par les réserves du Gouvernement sud-soudanais à l'égard des nominations proposées par le Gouvernement soudanais. À la suite des démarches avec les parties entreprises par le Groupe de mise en œuvre pour sortir de l'impasse, le 1^{er} novembre, le Gouvernement soudanais a nommé à la présidence du Conseil législatif un Misseriya de la grande zone d'Abyei, personnage connu du Gouvernement sud-soudanais pour avoir été Administrateur adjoint de la zone d'Abyei. Le Gouvernement sud-soudanais n'a pas encore fait connaître sa réponse officielle sur cette nouvelle proposition ni sur l'Administrateur principal adjoint désigné par le Gouvernement soudanais.

10. Le Comité mixte de contrôle d'Abyei ne s'est pas réuni pendant la période considérée pour une raison liée, à l'origine, à l'intention du Gouvernement soudanais de remplacer son représentant à la coprésidence du Comité. Le 25 octobre, le Premier Vice-Président du Soudan, Ali Osman Taha, a désigné Alkheir Alfaheem Almaki comme nouveau Coprésident du Comité. Cependant, les efforts déployés par la suite pour réunir le Comité n'ont pas été couronnés de succès.

11. Comme suite à l'Accord du 30 juillet relatif à la mise en place d'un mécanisme d'appui à la surveillance des frontières, les parties examinent une carte opérationnelle qui leur a été remise par le Groupe de mise en œuvre et qui propose une « ligne de redéploiement temporaire ». Une réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité est prévue prochainement pour étudier plus en détail la création du Mécanisme de surveillance des frontières, qui est essentielle pour faire retomber la tension croissante le long de la frontière.

IV. Situation humanitaire

12. Pendant la période considérée, les organismes humanitaires œuvrant au Soudan du Sud ont continué de porter secours à environ 110 000 personnes déplacées d'Abyei, à Agok et dans l'État de Ouarab au Soudan du Sud. Outre la nourriture acheminée par sa propre filière, le Programme alimentaire mondial et ses partenaires ont distribué environ 117 tonnes de nourriture fournie par le Gouvernement sud-soudanais. Le remplacement du pont de Banton a amélioré les conditions pour les

retours et les mouvements des organismes humanitaires et facilité le retour d'une cinquantaine de familles à Mijak, à environ 10 kilomètres au nord-est d'Agok. En outre, une dizaine de déplacés en moyenne traversent le pont tous les jours pour inspecter leurs biens.

13. Les retours à grande échelle vers la ville d'Abyei et ses environs n'ont toutefois pas encore commencé, en raison de la présence continue des Forces armées soudanaises dans la zone d'Abyei, de l'absence d'une administration civile et de la crainte suscitée par les mines. Entre-temps, la FISNUA et les organismes des Nations Unies ont rencontré les représentants de la communauté Ngok Dinka pour évoquer les préparatifs des retours. Le 3 novembre, une délégation Ngok Dinka a visité Abyei et évalué l'ampleur des dégâts. Le 10 novembre, la FISNUA et les dirigeants de la communauté Ngok Dinka ont fait ensemble le point des conditions de sécurité dans la perspective des retours de villageois à Noong, Makir, Dokura, Todach et Um-Khariet.

14. Après les très fortes pluies sur Agok en septembre, la situation humanitaire dans la ville et alentour s'est stabilisée. L'amélioration de l'accès par la route y a facilité l'acheminement durable de fournitures humanitaires en provenance du Soudan du Sud. La communauté sanitaire a signalé que le nombre de consultations dans les dispensaires avait doublé au cours de la période considérée, ce qui indique un certain mouvement de population, du sud vers Agok. La situation sanitaire de la population déplacée et des communautés d'accueil reste cependant stable.

15. Le 30 octobre, la Force intérimaire s'est rendue à Rumamier, à environ 35 kilomètres au sud-est de la ville d'Abyei, juste au nord du fleuve Kiir/Bahr al-Arab, et a constaté la présence, dans le village, d'un grand nombre de civils qui, d'après les informations recueillies, n'ont pas quitté la région à la suite des violences de mai 2011. La population actuelle dans Rumamier et les environs est estimée à 10 000 personnes, déplacés compris. En attendant l'arrivée du Service de la lutte antimines, la FISNUA a éliminé les mines et engins non explosés sur la route menant à Rumamier pour permettre aux organismes humanitaires d'évaluer la situation et de fournir une assistance. Elle a également mis en place une base opérationnelle de compagnies à proximité de Rumamier pour renforcer la sécurité dans la région.

V. Protection des civils

16. Conformément à la résolution 1990 (2011) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a autorisé la FISNUA à protéger les civils se trouvant dans la zone d'Abyei qui courent un risque imminent de faire l'objet de violences physiques, la FISNUA s'emploie à faire face aux problèmes de protection des civils dans toute la zone d'opérations. À partir de ses bases à Diffra, Agok, Todach et Banton, elle aide à instaurer un climat de sûreté et de sécurité en effectuant de nombreuses patrouilles et en escortant des groupes de population en déplacement, selon que de besoin. La Mission s'efforce également d'ouvrir des routes et de donner accès à des villages précédemment inaccessibles, où il existe des centres de population. Entre-temps, la communauté humanitaire surveille les risques en matière de protection, facilite le processus de retours et mène des activités de sensibilisation et de soutien en faveur des groupes vulnérables, y compris les femmes et les enfants associés à des groupes armés.

17. Pour se préparer à relever les défis particuliers en matière de protection qui sont liés à la saison des migrations, la FISNUA a réaménagé ses positions de déploiement pour pouvoir réagir rapidement et contenir les conflits au niveau local. Avec le déploiement d'un deuxième bataillon de soldats éthiopiens, le premier bataillon et la force d'intervention rapide se sont redéployés en compagnies dans les bases opérationnelles situées dans la ville d'Abyei, à Banton, à Agok et à Rumamier dans le secteur sud, et chaque secteur a été renforcé par une compagnie de chars et une batterie d'artillerie de campagne. La FISNUA s'emploie également à réduire les tensions liées aux ressources, dans les limites de ses capacités, notamment grâce à un mécanisme d'alerte rapide et à l'interposition de forces entre groupes, selon que de besoin.

18. Dans ce contexte, le Chef de la Mission poursuit le dialogue avec les principaux dirigeants de la communauté des Misseriya à El Muglad et de la communauté des Ngok Dinka à Agok pour qu'ils s'engagent à veiller à ce que les migrations se déroulent de manière pacifique et à faciliter le retour volontaire des déplacés, dans la dignité. Lors d'une réunion tenue à El Muglad le 1^{er} novembre, les dirigeants des Misseriya ont souligné leur appui aux retours et se sont déclarés prêts à engager un dialogue avec les Ngok Dinka, sous les auspices de la FISNUA. La communauté des Ngok Dinka s'est également déclarée prête à coopérer avec la FISNUA à l'établissement d'une carte des itinéraires des migrations pastorales et à promouvoir les retours volontaires de déplacés dans les villages le long de la rive nord du fleuve Kiir/Bahr el-Arab.

19. Le 30 octobre, à la suite de négociations tenues entre le Chef de la Mission et les Forces armées soudanaises à Abyei, un groupe de 22 civils, comprenant 9 hommes et 13 femmes, dont 2 enfants, qui avaient été détenus par les Forces armées soudanaises au cours du conflit de mai 2011, a été libéré. La FISNUA a par la suite transporté tous les détenus dans des localités de la zone d'Abyei, du Soudan du Sud et du Soudan, conformément aux préférences qu'ils avaient exprimées. Malheureusement, le 10 novembre, trois membres du groupe qui avaient choisi de se rendre à Khartoum ont été arrêtés par les services du renseignement militaire à l'aéroport de Kadugli, pour être interrogés. Suite aux pourparlers engagés par la FISNUA avec les autorités locales, ces trois personnes ont été libérées le 26 novembre.

20. Suite au paragraphe 10 de la résolution 1990 (2011), dans lequel le Conseil m'a prié de veiller effectivement à surveiller le respect des droits de l'homme dans la zone d'Abyei, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme tient des consultations avec les Gouvernements soudanais et sud-soudanais sur les modalités de mise en œuvre de ce mandat. Le résultat de ces consultations sera présenté dans mon prochain rapport. Pour le moment, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme n'est pas en mesure de fournir une évaluation complète et approfondie des allégations faisant état de violations des droits de l'homme commises au cours de l'attaque de mai 2011 à Abyei, du fait qu'il n'a pas accès à la zone d'Abyei.

VI. Déploiement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

21. Au cours de la période considérée, le déploiement de la FISNUA s'est poursuivi avec l'arrivée d'un deuxième bataillon de 857 soldats et d'une compagnie motorisée de la force d'intervention rapide comptant 175 soldats au 12 octobre. Au 14 novembre, 2 872 soldats avaient été déployés, ce qui représente 68 % de l'effectif autorisé (4 200 soldats). Le deuxième bataillon a assuré la relève des membres du premier bataillon stationné à la base logistique de Kadugli et s'est déployé en compagnies dans les bases opérationnelles de Diffra, Todach et Akobila/Um-Khariet, dans le secteur nord. Le bataillon deviendra pleinement opérationnel après l'arrivée du matériel appartenant au contingent dans la zone de la Mission à la fin de novembre. La FISNUA compte déployer un troisième bataillon à la fin de décembre, pour accroître sa capacité de réduire les tensions dans la zone d'Abyei. Entre-temps, ses installations médicales ont été mises en place, à savoir six dispensaires de niveau I, un hôpital de niveau II et un service d'évacuation sanitaire assuré par deux hélicoptères loués à cette fin.

22. Des plans ont également été établis pour le déploiement de l'effectif autorisé de la composante de police de la FISNUA, comprenant 50 policiers recrutés sur le plan international, chargée de fournir un appui au Service de police d'Abyei, une fois que l'Administration de la zone d'Abyei sera en place. Deux conseillers pour les questions de police de la Force de police permanente de l'ONU ont été déployés auprès de la FISNUA pour commencer la planification préalable sur le terrain, engager un dialogue avec les parties prenantes concernées et appuyer la participation des communautés aux initiatives concernant la protection et la sécurité des communautés. Tous les membres de la police seront déployés au cours du premier trimestre de 2012, sous réserve de la mise en place de l'Administration de la zone d'Abyei.

23. Le recrutement de personnel civil sur les plans international et national se poursuit également, et l'on estime que 70 % du personnel civil de la Mission sera déployé d'ici à la fin de 2011. Les délais dans la délivrance de visas continuent toutefois à poser problème, et le déploiement du personnel civil de Khartoum à Abyei, en passant par Kadugli, soulève de sérieuses difficultés. Dans l'intervalle, la FISNUA continue à recruter du personnel pour le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), où les effectifs prévus devraient être intégralement déployés d'ici à la fin de l'exercice.

VII. Appui à la Mission

24. Au cours de la période considérée, les pluies ont considérablement diminué, ce qui a permis de rétablir l'accès de Kadugli à Abyei par la route. Cette route devra cependant être réparée, en raison des dommages importants qu'elle a subis durant la saison des pluies. L'accès routier d'Abyei à Wau a également été rétabli depuis le 31 octobre, quand le pont de Banton a été remplacé. Les travaux de réparation des routes prioritaires se poursuivent entre les principaux sites de population et lignes de communication des organismes humanitaires, de même que les réparations de l'infrastructure existante et des installations du camp d'Abyei. Les travaux préparatoires ont également démarré sur de nouveaux sites où seront construites les

bases opérationnelles de compagnie, en attendant la conclusion d'accords officiels sur l'utilisation des terres. Dans la mesure où l'Administration de la zone d'Abyei n'est pas encore en place et où les dirigeants traditionnels ne sont pas revenus sur leurs terres dans la région, il n'a pas été possible pour le moment d'établir des mémorandums d'accord à ce sujet.

25. Les efforts se sont également poursuivis pour remédier à la pénurie de logements à Abyei au cours de la période considérée. Le deuxième bataillon est actuellement logé sous tentes sur ses bases d'opérations de compagnies et dans des logements en dur dans le camp de transit de Kadugli. À l'exception du personnel déployé à Abyei, Diffra et Agok, la majorité des membres de la force continueront d'être logés sous tentes jusqu'à ce que les logements en dur provenant de la liquidation de la MINUS arrivent et soient érigés. Ces unités ne pourront cependant être livrées que si le mouvement de convois d'El Obeid à Abyei, en passant par Kadugli, est autorisé et que des ingénieurs soient disponibles pour préparer le terrain et construire les camps.

26. Le Gouvernement soudanais n'a pas encore officialisé le transfert de la base logistique de Kadugli de la MINUS à la FISNUA. Néanmoins, suite à la liquidation de la MINUS, la FISNUA a assumé la responsabilité de la garde du camp et des biens de l'ONU, et a pris possession de l'infrastructure et des réserves de combustible. Au cours de la période considérée, la FISNUA a commencé à recevoir du matériel appartenant à l'ONU et provenant de la MINUS. Le 21 octobre, le transfert de 280 conteneurs d'El Obeid à Kadugli a été approuvé, mais cette opération a été retardée par les autorités locales. Entre-temps, la livraison de rations fraîches est organisée à travers le Kenya et à partir de Mombasa par une entreprise travaillant pour la FISNUA, car le Gouvernement soudanais n'a pas autorisé le transfert de rations par Port-Soudan.

27. Suite à des discussions constructives tenues à New York le 26 septembre, les négociations avec le Gouvernement soudanais et le Gouvernement sud-soudanais en vue de la signature d'un accord sur le statut des forces se poursuivent. Sous réserve du règlement d'un petit nombre de questions en suspens avec le Gouvernement soudanais, le texte devrait être mis au point prochainement.

VIII. Observations

28. Cinq mois après la création de la FISNUA, je me félicite que plus des deux tiers des effectifs militaires autorisés se trouvent sur le terrain et que la Mission soit en mesure d'assurer la sécurité dans la zone d'Abyei. L'ONU et le Gouvernement éthiopien ont tout fait pour assurer le déploiement de la Mission en temps voulu, et l'opération s'est déroulée de manière nettement plus rapide que d'habitude.

29. Je suis cependant profondément préoccupé par le fait que les parties n'aient pas encore honoré les engagements qu'elles ont pris en vertu de l'Accord du 20 juin, concernant la zone d'Abyei. La présence continue de forces de sécurité des deux parties, en particulier les positions des Forces armées soudanaises dans la région, fait peser une menace sur la migration dans des conditions de sécurité des nomades Misseriya qui sont déjà arrivés dans la zone, et sur le retour des réfugiés Ngok Dinka. La situation est intenable et exacerbe les tensions déjà considérables entre les deux pays.

30. Je réitère en conséquence l'appel urgent que j'ai lancé aux deux gouvernements pour qu'ils retirent immédiatement leurs forces de la zone et fassent preuve de la volonté politique nécessaire pour arriver à un compromis sur les questions en suspens relatives à la mise en place de l'Administration d'Abyei et du Conseil législatif. Je demande instamment aux Présidents Bashir et Kirr, en particulier, de veiller à ce que leurs gouvernements coopèrent pleinement avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et mon Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud, aux fins de mettre en œuvre l'Accord du 20 juin concernant la zone d'Abyei et de résoudre la question du statut final d'Abyei.

31. La situation en matière de sécurité est particulièrement préoccupante en raison de la migration annuelle de nomades Misseriya vers le sud à travers la zone d'Abyei, qui a déjà commencé. Vu les tensions qui existent déjà entre les Ngok Dinka et les Misseriya, les frustrations causées par la présence continue de forces armées et l'absence de retours à grande échelle de personnes déplacées, auxquelles s'ajoute le fait que les Misseriya vont franchir une frontière internationale, je crains que la saison des migrations cette année ne soit une période particulièrement dangereuse. La FISNUA fait déjà tout ce qu'elle peut pour assurer la sécurité et aider à atténuer les tensions entre les communautés. C'est aux Gouvernements soudanais et sud-soudanais qu'il appartient cependant de créer les conditions nécessaires à une migration pacifique, non seulement à travers la zone d'Abyei mais aussi à travers leur frontière commune. Le dialogue entre les communautés sur le partage des ressources et la réduction des armes revêt également une importance cruciale et doit être encouragé par toutes les parties prenantes.

32. Dans ce contexte, il est clair que la FISNUA progresse déjà dans l'accomplissement de son mandat, mais il est aussi essentiel qu'elle maintienne et consolide sa présence pour tirer parti des progrès réalisés et aider à stabiliser l'Abyei. Je recommande en conséquence au Conseil de sécurité de renouveler le mandat de la mission pour une nouvelle période de six mois. Il est indispensable, pour maximiser le potentiel de la FISNUA, que les Gouvernements soudanais et sud-soudanais fassent preuve de la volonté de créer un environnement propice au succès de la mission.

33. Je suis aussi vivement préoccupé par le contexte politique plus large, défini par une absence de progrès sur les questions en suspens, la poursuite des combats dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu, les informations faisant état de concentrations de troupes par les deux pays le long de la frontière et de bombardements aériens dans les zones frontalières, et les accusations relatives à l'appui fourni aux groupes armés de l'opposition. La montée des tensions le long de la frontière risque d'entraîner les deux pays dans des affrontements directs. Il importe au plus haut point que les Gouvernements soudanais et sud-soudanais fassent tout leur possible pour mettre fin aux discours hostiles, prévenir les affrontements militaires et s'engager de nouveau à régler les problèmes en suspens dans le cadre d'un dialogue politique. À cet égard, je les engage à coopérer avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et mon Envoyé spécial, de bonne foi, pour arriver à des progrès concrets sur les questions en suspens.

34. Dans ce contexte, la mise en place du mécanisme conjoint de surveillance des frontières convenu par les parties les 29 juin et 30 juillet, comprenant une zone frontalière démilitarisée de sécurité de 20 kilomètres de large, revêt une importance cruciale pour réduire les tensions et rétablir la confiance. Le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine s'efforce, en coopération avec les parties, de parvenir à un accord sur ces questions. J'engage les parties à consentir aux compromis nécessaires pour parvenir à un accord sur l'établissement de cartes de la zone frontalière et les lieux d'implantation du mécanisme de surveillance. Je demeure résolu à fournir l'entier appui de l'ONU pour les aider à mettre en œuvre ce mécanisme.

35. Pour terminer, je tiens à remercier le Premier Ministre éthiopien, Meles Zenawi, de sa participation constante et de l'appui de son gouvernement à la FISNUA. Je remercie également le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, dirigé par Thabo Mbeki, des efforts intensifs qu'il ne cesse de déployer pour faciliter les négociations sur les questions en suspens entre le Soudan et le Soudan du Sud, avec mon Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud, Haile Menkerios. Je remercie en outre le Chef de la Mission, le général de corps d'armée Tadesse Werede Tesfay, et les membres de la FISNUA de leurs efforts actifs pour accroître la sécurité, appuyer le retour des personnes déplacées et faciliter la migration des Misseriya en toute sécurité, dans des circonstances extrêmement difficiles.
